

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **19 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5703**

commune (s) : Curis au Mont d'Or

objet : Cession, à la société SNC Terres d'Ouest, d'une parcelle de terrain située rue des Combes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 12 novembre 2007

Compte-rendu affiché le : 20 novembre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Calvel, Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, M. David, Mme Rabatel, M. Blein.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Pedrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Lambert, Malaval, Mme Gelas (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin, Laurent, Mme Vessiller (pouvoir à M. Buna), MM. Crimier (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Charrier, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 19 novembre 2007**Décision n° B-2007-5703**

commune (s) : Curis au Mont d'Or

objet : **Cession, à la société SNC Terres d'Ouest, d'une parcelle de terrain située rue des Combes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre d'un projet de lotissement sur la commune de Curis au Mont d'Or, la Communauté urbaine se propose de céder à la société SNC Terres d'Ouest une parcelle de terrain nu de 377 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, cadastrée sous le numéro 231 de la section AE.

Ce terrain, acquis en 1991 en vue de l'élargissement de la rue des Combes et dont l'emplacement réservé de voirie a été supprimé lors de la modification du Plan local d'urbanisme (PLU), ne présente plus d'intérêt pour la Communauté urbaine qui n'a aucune raison de le conserver dans son patrimoine.

Aux termes du compromis qui a été établi, la société SNC Terres d'Ouest, propriétaire des terrains adjacents, s'en est portée acquéreur au prix de 11 000 €, en vue d'y réaliser les accès au futur lotissement, étant précisé que ladite parcelle resterait grevée d'une servitude de *non aedificandi* conventionnellement définie entre les parties comme une servitude interdisant l'édification de toutes sortes de constructions sur tout ou partie de ladite parcelle ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant la cession d'une parcelle de terrain nu située rue des Combes à Curis au Mont d'Or au profit de la société SNC Terres d'Ouest.

2° - Autorise :

a) - monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - la SNC Terres d'Ouest à déposer un permis d'aménagement sur la parcelle communautaire.

3° - La somme à encaisser en 2008 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 11 000 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822 - opération n° 1066,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 876,62 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1066,

- plus-value réalisée : 10 123,38 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,